



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 10046

### Texte de la question

M. Georges Sarre invite M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme à prendre les mesures nécessaires pour diminuer l'attente des voyageurs qui ont des bagages à récupérer à la descente de l'avion. Legitamment les passagers se plaignent des lenteurs régulières qui les pénalisent. Les attentes interviennent à l'issue des vols intérieurs mais également avec des vols internationaux notamment ceux affrétés par la compagnie EAS. Les difficultés seraient dues à des compressions d'effectifs. Il lui demande ce qu'il entend décider pour régler ces dysfonctionnements.

### Texte de la réponse

La compagnie Europe Aero Service, ainsi que les compagnies effectuant des vols domestiques à l'aéroport de Paris-Orly, effectuent leur propre assistance en escale. Notamment, elles acheminent elles-mêmes les bagages de leurs passagers entre l'avion et la salle de livraison des bagages. Aéroports de Paris n'effectue pas de mesure systématique de la qualité de service en matière de livraison des bagages pour ces transporteurs. En revanche, les mesures faites en 1993 par l'établissement public sur ses propres services d'assistance en escale font apparaître que le premier bagage est délivré en moins de 15 minutes pour un moyen porteur dans 86 p. 100 des cas et en moins de 20 minutes dans 95 p. 100 des cas pour un avion gros porteur. Le dernier bagage est, lui, délivré en moins de 35 minutes dans 95 p. 100 des cas pour un gros porteur. Au demeurant, les difficultés occasionnelles rencontrées dans des opérations de déchargement des bagages peuvent avoir diverses origines : incidents techniques, comme le blocage d'une porte de soute, ou mauvaise adaptation des moyens de manutention en cas d'aléa dans l'écoulement du trafic...

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10046

**Rubrique :** Aéroports

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 191

**Réponse publiée le :** 18 avril 1994, page 1935